

Luxembourg, le 20 septembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi:

« De plus en plus de personnes à la recherche d'un emploi, d'un logement ou d'un service précis, éprouvent de sérieux problèmes à déchiffrer des courriers administratifs et juridiques. Afin de les aider, la formule de l'écrivain public leur offre un soutien à la compréhension et à l'écriture de textes. Ses conseils sont gratuits et soumis à certaines consignes déontologiques.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi :

- 1) Dans quelle mesure le Gouvernement soutient-il des services du type « écrivain public » ?*
- 2) Monsieur le Ministre peut-il présenter le profil des personnes qui travaillent comme écrivain public ? Cette tâche est-elle aussi assurée (transitoirement) par de jeunes universitaires qui sont à la recherche d'un emploi ?*
- 3) Monsieur le Ministre peut-il évoquer les associations ou services qui assurent la mission d'écrivain public ? Quel est le profil des personnes qui font appel à son aide ? Le ministère a-t-il conclu des conventions avec ces associations ?*
- 4) Dans quelles localités du pays un service d'écrivain public est-il offert aux personnes concernées ? Par quels moyens ou canaux d'information ces services sont-ils annoncés aux publics visés ?*
- 5) Est-il prévu de développer davantage les réseaux des écrivains publics afin de venir en aide aux personnes défavorisées ?*
- 6) Qu'en est-il de la présence de l'écrivain public dans les milieux ruraux, notamment dans les cantons du Nord et de l'Est ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



André BAULER
Député